

IPSOURCE®

FICHE DE CONSULTATION RAPIDE



Le service IPSOURCE® vous permet d'accéder, avec un clic de souris, à l'information la plus précieuse en droit de la propriété intellectuelle. Il met à votre disposition une multitude de renseignements combinés à de puissants outils de recherche pour que vous n'ayez jamais besoin de vous demander si vous devriez aussi chercher ailleurs.

-
- 01 **QUEL EST LE CONTENU DE IPSOURCE?**

 - 02 **PAGE D'ACCUEIL DE IPSOURCE**

 - 03 **COMMENT PUIS-JE ME TENIR À JOUR SUR DES QUESTIONS LIÉES AU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE?**

 - 04 **COMMENT PUIS-JE REPÉRER UNE DÉCISION AVEC LE NOM DES PARTIES OU UNE DISPOSITION LÉGISLATIVE AVEC LE TITRE, OU PAR RÉFÉRENCE, ET COMMENT PUIS-JE EN FAIRE LE KEYCITE?**

 - 05 **COMMENT PUIS-JE EFFECTUER UNE RECHERCHE DANS LES DIVERS TYPES DE RENSEIGNEMENTS DE IPSOURCE?**

 - 06 **COMMENT PUIS-JE EFFECTUER UNE RECHERCHE DANS LES DÉCISIONS DU C.P.R. SEULEMENT?**

 - 07 **COMMENT PUIS-JE TROUVER DES ANNOTATIONS SUR UNE DISPOSITION LÉGISLATIVE EN PARTICULIER?**

 - 08 **COMMENT PUIS-JE EFFECTUER UNE RECHERCHE DANS LES DOCUMENTS DE BLG?**

 - 09 **QUELS COMMENTAIRES D'EXPERTS SONT DISPONIBLES DANS IPSOURCE?**

 - 10 **COMMENT PUIS-JE IMPRIMER, ENVOYER PAR COURRIEL, TÉLÉCOPIER, TÉLÉCHARGER OU SAUVEGARDER UN DOCUMENT DANS IPSOURCE?**

 - 11 **OÙ PUIS-JE TROUVER DE L'AIDE?**
-

www.westlawcanada.com

01 QUEL EST LE CONTENU DE IPSOURCE?

Pour obtenir de l'information sur le contenu du service et sur sa mise à jour, veuillez cliquer sur les liens [Contenu d'IPSource](#) et [Notes sur les dernières mises à jour](#) que vous trouverez dans la section [À propos d'IPSource](#) dans le volet de gauche de la page d'accueil.

02 PAGE D'ACCUEIL DE IPSOURCE

The screenshot shows the Westlaw Canada IPSource homepage. The interface includes a top navigation bar with tabs for 'LawSource', 'CriminalSource', 'IPSource', 'InsolvencySource', 'Litigator', 'FamilySource', and 'Westlaw'. The main content area is divided into several sections: 'Développements récents' (Recent Developments) with news items; 'Écrans de recherche' (Search Screens) with filters for Jurisprudence, Coutume, and Notes; and a search section titled 'Repérer ou KeyCite un document' (Find or KeyCite a document) with various input fields. On the left side, there is a sidebar with 'Table des matières' (Table of Contents) and 'International IP Materials' sections. Red circles with numbers 1 through 7 are overlaid on the page to highlight specific features.

- 1 Onglets Source et barre de navigation de la page d'accueil
- 2 Consulter les derniers bulletins ou les documents récents de la CSC
- 3 Recherche à l'aide des écrans de recherche personnalisés
- 4 Repérer une décision avec le nom des parties et la législation avec le titre, ou tout document avec la référence, ou encore, en faire le KeyCite
- 5 Contenu du service et mise à jour de la page d'accueil
- 6 Liens pour accéder aux services internationaux
- 7 Naviguer dans les diverses tables des matières

03 COMMENT PUIS-JE ME TENIR À JOUR SUR DES QUESTIONS LIÉES AU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE?

Pour visualiser le plus récent bulletin dans le volet de droite, cliquez sur le lien [Bulletin en droit de la propriété intellectuelle de Dimock Stratton](#). Ce bulletin est publié mensuellement.

Pour consulter une sélection d'articles, de commentaires et de résumés de décisions touchant une variété de sujets liés à la pratique en technologie de l'information et en propriété intellectuelle, cliquez sur le lien [Mann's Technology Newsletter](#). Ce bulletin est rédigé par J. Fraser Mann.

Pour visualiser l'un des trois bulletins précédents, cliquez sur son lien dans le volet de gauche. Pour consulter les archives de tous les bulletins, utilisez l'écran de recherche personnalisé [Doctrine](#), situé dans le volet de droite de la page d'accueil.

Pour visualiser une liste de décisions ou de communiqués de presse de la CSC récemment diffusés, cliquez sur le lien [Décisions récentes de la Cour suprême du Canada](#).

04 COMMENT PUIS-JE REPÉRER UNE DÉCISION AVEC LE NOM DES PARTIES OU UNE DISPOSITION LÉGISLATIVE AVEC LE TITRE, OU PAR RÉFÉRENCE, ET COMMENT PUIS-JE EN FAIRE LE KEYCITE?

1. Dans la section [Repérer ou KeyCite un document](#) de la page d'accueil, cliquez dans le bouton d'option [Repérer](#) ou [KeyCite](#).


2. **Décision par le nom des parties :** Dans la section [Décision](#), entrez le nom des parties et sélectionnez un territoire, la C.S.C. ou le C.P dans le menu déroulant.


Législation par titre : Dans la section [Législation](#), entrez le titre de la loi, du règlement ou de la règle dans le champ [Titre](#), le numéro d'article dans le champ [section](#) et sélectionnez un territoire dans le menu déroulant.

Par référence : Entrez la référence dans le champ [Citation](#).

3. Cliquez sur le bouton [Go](#) approprié.

Utilisez KeyCite® Canada. « Faire le KeyCite » d'un document signifie retrouver l'historique d'une décision de même qu'obtenir une liste de toutes les références des documents citant une décision, une loi, un règlement ou une règle. Un seul fanion ou icône d'état figure à côté de chaque document. Leurs définitions sont les suivantes :

 Un **fanion rouge** vous avise que la décision peut ne pas être valable en droit, soit que la décision a été infirmée ou n'a pas été suivie à l'intérieur de la même instance ou par la Cour suprême du Canada.

 Un **fanion jaune** vous avise que la décision comporte un certain historique négatif ou une certaine interprétation négative, mais qu'elle n'a pas été infirmée ou annulée. Un fanion jaune est également affiché si une interprétation par les tribunaux a récemment été ajoutée au service, mais n'a pas encore été analysée par nos rédacteurs.

- H** Un **H bleu** indique que la décision comporte un certain historique direct, mais qu'on ne rapporte pas de jugement l'ayant écartée.
- C** Un **C vert** indique que la décision ne comporte aucun historique direct, mais qu'il existe des références citant pour cette décision. En ce qui concerne les lois, les règlements et les règles : le C vert indique qu'il existe des décisions ou d'autres références citant pour une disposition en particulier.

Vous pouvez accéder à KeyCite Canada à partir :

- Des liens sous l'onglet **Related Info** lorsque vous consultez vos résultats (Full History, Direct History (Graphical View) et Citing References)
- De la page d'accueil
- De la barre de navigation de Westlaw Canada

05 COMMENT PUIS-JE EFFECTUER UNE RECHERCHE DANS LES DIVERS TYPES DE RENSEIGNEMENTS DE IPSOURCE?

1. À la page d'accueil, cliquez sur un lien dans la section **Écrans de recherche** situé dans le volet de droite.
2. Entrez les termes recherchés dans la case **Recherche dans tout le document**. Ajoutez des opérateurs booléens ou utilisez le menu déroulant *Les résultats doivent contenir*.
3. Entrez des renseignements dans l'un ou l'autre des champs (p. ex., instance, décideur, etc.) et, si vous le désirez, limitez vos résultats en utilisant les boîtes de sélection (p. ex., territoires).
4. Cliquez sur le bouton **Go**.

06 COMMENT PUIS-JE EFFECTUER UNE RECHERCHE DANS LES DÉCISIONS DU C.P.R. SEULEMENT?

1. À la page d'accueil, cliquez sur l'écran de recherche **Jurisprudence**.
2. Cliquez dans le bouton d'option **Décisions de Canada Law Book (seulement)**.
3. Entrez les termes recherchés dans la case **Recherche dans tout le document**. Ajoutez des opérateurs booléens ou utilisez le menu déroulant *Les résultats doivent contenir*.
4. Entrez des renseignements dans l'un ou l'autre des champs et, si vous le désirez, limitez vos résultats en utilisant les boîtes de sélection.
5. Cliquez sur le bouton **Go**.

TRUC : Pour effectuer une recherche dans toutes les décisions rapportées et non rapportées, incluant celles du C.P.R., cliquez dans le bouton d'option **IPSource**. Cette recherche est votre recherche IPSource la plus complète.

Pour consulter la classification du C.P.R., cliquez sur le lien **Classification du C.P.R.** situé dans la **Table des matières** dans le volet de gauche de la page d'accueil.

07 COMMENT PUIS-JE TROUVER DES ANNOTATIONS SUR UNE DISPOSITION LÉGISLATIVE EN PARTICULIER?

1. À la page d'accueil, cliquez sur l'écran de recherche **Notes**.
2. À partir du menu déroulant **Législation**, sélectionnez une loi.
3. Dans le champ **Article**, entrez le numéro de l'article au complet.
4. Si vous le désirez, limitez votre recherche à une publication spécifique.
5. Cliquez sur le bouton **Go**.

Vous pouvez aussi accéder aux annotations directement à partir d'une disposition législative. Il vous suffit de cliquer sur le lien **Annotations** qui se trouve sous l'onglet **Related Info**.

08 COMMENT PUIS-JE EFFECTUER UNE RECHERCHE DANS LES DOCUMENTS DE BLG?

Votre abonnement comprend les lois et règlements codifiés en matière de propriété intellectuelle et de commerce électronique du cabinet BLG.

1. À la page d'accueil, cliquez sur l'écran de recherche **Législation et documents connexes**.
2. Supprimez la sélection de **Lois et règlements** et sélectionnez seulement **Documents connexes**.
3. Entrez les termes recherchés dans la case **Recherche dans tout le document**. Ajoutez des opérateurs booléens ou utilisez le menu déroulant *Les résultats doivent contenir*.
4. Si vous le désirez, entrez des renseignements dans l'un ou l'autre des champs et/ou limitez vos résultats en utilisant les boîtes de sélection.
5. Cliquez sur le bouton **Go**.

09 QUELS COMMENTAIRES D'EXPERTS SONT DISPONIBLES DANS IPSOURCE?

Le service IPSource comprend une vaste collection de commentaires de Carswell en droit de la propriété intellectuelle, des technologies de l'information et du commerce électronique, rédigés par des praticiens chefs de file dans leur domaine.

Pour parcourir les commentaires, cliquez sur le lien **Doctrine** qui se trouve sous le titre **Tables des matières** dans le volet de gauche de la page d'accueil. Sélectionnez une publication en cliquant sur le lien bleu approprié. Cliquez sur le signe **+** pour dérouler sa table des matières et cliquez ensuite sur un lien en bleu pour accéder au document.

Pour effectuer de la recherche dans les commentaires, cliquez sur l'écran de recherche **Doctrine** qui se trouve dans la page d'accueil. Pour sélectionner plus d'une publication dans la boîte de sélection **Publications**, cliquez sur la première publication et appuyez ensuite sur Ctrl en cliquant pour sélectionner les autres publications.

10 COMMENT PUIS-JE IMPRIMER, ENVOYER PAR COURRIEL, TÉLÉCOPIER, TÉLÉCHARGER OU SAUVEGARDER UN DOCUMENT DANS IPSOURCE?

Cliquez sur le bouton approprié situé dans le coin supérieur droit du volet de droite.



Pour imprimer rapidement le document affiché en utilisant vos préférences de format par défaut, cliquez sur **Quick Print**.

Pour imprimer le document affiché en même temps que d'autres informations liées, cliquez sur **Print**. Vous pouvez modifier vos paramètres de formatage ou d'impression par défaut à partir de cet endroit.

Pour envoyer par courriel le document affiché en même temps que d'autres informations liées, cliquez sur **Email**.

Pour télécharger le document affiché dans le volet de droite en même temps que d'autres informations liées, cliquez sur **Download**.

Pour télécopier ou sauvegarder un document, cliquez sur **Other**.

Cliquez sur **REPÉRER ET IMPRIMER** dans la barre de navigation pour extraire et imprimer plusieurs documents. Vous pouvez entrer jusqu'à 20 références à la fois et imprimer les documents ou les télécharger en même temps.

TRUC : Pour imprimer une partie d'un document, surlignez le texte désiré puis, en vous servant de votre navigateur, déroulez le menu **Fichier** et sélectionnez l'option **Imprimer**. Dans la fenêtre d'impression, cliquez dans le bouton d'option **Sélection** puis cliquez sur **Imprimer**.

11 OÙ PUIS-JE OBTENIR DE L'AIDE?

- Consultez les modules d'apprentissage en ligne pour vous informer rapidement sur des fonctionnalités précises ou sur le contenu. Allez à : www.westlawcanada.com/support/emodules
- Utilisez l'aide en ligne ou téléchargez la documentation de référence à partir du **Help Centre** situé dans le **PLAN DU SITE** situé dans la barre de navigation : www.westlawcanada.com/support/reference
- Cliquez sur les icônes **Truc** pour de trucs et exemples contextuels.
- Contactez notre service d'aide à la recherche et notre équipe de soutien technique, accessibles jour et nuit, sept jours sur sept, par téléphone : 1 800 387-5164 ou (416) 609-3800 ou courriel : carswell.reference@thomsonreuters.com ou carswell.techsupport@thomsonreuters.com
- Communiquez avec un représentant de l'équipe de formation pour prendre rendez-vous pour une séance de formation gratuite. Téléphone : 1 800 387-5164 ou (416) 609-3800. Courriel : carswell.learning@thomsonreuters.com



www.westlawcanada.com

ÉQUIPE DE FORMATION ET SOUTIEN À LA CLIENTÈLE

Pour obtenir du soutien technique, de l'aide à la recherche ou de l'information sur nos formations, veuillez contacter Carswell à :

Sans frais: 1 800 387-5164 / De Toronto: (416) 609-3800

